

L'examen du dossier se poursuit discrètement en Belgique

Armes: le « pour » et le « contre »

Le gouvernement tanzanien défend sa cause à Bruxelles

C'est dans la plus grande discrétion que le dossier de la fourniture d'une unité de fabrication de munitions par la société New Lachaussée au gouvernement tanzanien continue d'être étudié à la Région wallonne. La semaine dernière une délégation tanzanienne de haut niveau a effectué un court séjour en Belgique. Emmenée par le chef de cabinet du ministre tanzanien de la Défense nationale, entouré de quatre conseillers, et accompagnée par l'ambassadeur de Tanzanie en Belgique, la délégation a été reçue, jeudi dernier, le matin, au cabinet du ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht et, l'après-midi, chez la ministre de la Région wallonne Marie-Dominique Simonet. À ce deuxième rendez-vous assistaient des conseillers de la ministre ainsi qu'un membre du cabinet du ministre-président de la Région wallonne, Jean-Claude Van Cauwenberghe. À l'issue de ces deux réunions, aucune des parties n'a accepté de faire de commentaire. Seul indice : l'ambassadeur de Tanzanie paraissait d'excellente humeur.

Tanzaniens excédés

On sait toutefois que les Tanzaniens, passablement excédés par un certain nombre d'informations inexactes qui ont été diffusées dans les médias belges, sont venus plaider leur cause auprès des autorités belges. On se souviendra que la décision, prise par Marie-Dominique Simonet, d'accorder une licence à New Lachaussée avait provoqué un véritable tollé politico-médiatique. Le ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht était lui-même sorti du bois, parfaitement en phase avec les ONG flamandes à l'origine de la campagne « anti-Lachaussée ». Le contrat avait été suspendu et Karel De Gucht s'était fait fort d'apporter à ses collègues wallons des arguments justifiant le refus de la licence. On sait aujourd'hui quels sont ces arguments. Tout d'abord, il y a le problème du statut de la société à laquelle l'unité de fabrication de munitions est destinée. De source américaine, le gouvernement tanzanien aurait récemment essayé de privatiser la Mzinga Corporation Munitions Factory installée à Morogoro. Les Tanzaniens le contestent formellement. Ils savent d'ailleurs très bien qu'une



UNE DÉLÉGATION TANZANIEUNE est venue plaider sa cause auprès du ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht.

telle privatisation remettrait automatiquement en cause les contrats qu'ils ont passés avec New Lachaussée et qui s'étalent sur plusieurs années. Ensuite, on soupçonne les Tanzaniens de vouloir produire avec cette machine des munitions d'un autre calibre que celui dont leurs forces armées et leur police ont besoin. Ici aussi l'argument paraît étonnant. Avec un maximum de 10 millions de munitions produites par an, l'usine fournit tout juste 40 munitions par arme légère détenue par les militaires et les policiers. Même pas de quoi assurer leur entraînement. Et sûrement pas de quoi « disséminer » des munitions dans toute la région des Grands Lacs.

Omniprésente Afrique du Sud

Enfin, le ministre Karel De Gucht a attiré l'attention de la Région wallonne sur l'avis rendu, à propos de ce contrat, par l'organisation non gouvernementale (ONG) Safer Africa, littéralement « Pour une Afrique plus sûre ». Cette ONG est en charge de la gestion et du contrôle de la cam-

pagne contre la prolifération des armes légères que mène la Tanzanie depuis trois ans. Elle a donc transmis au gouvernement belge un rapport dans lequel elle s'oppose à l'octroi de la licence New Lachaussée. Il faut toutefois savoir que Safer Africa est une ONG sud-africaine, financée par l'Afrique du Sud, pays dont on connaît les ambitions politiques et économiques dans cette région de l'Afrique. Tant les autorités régionales que fédérales disposent désormais des arguments favorables ou défavorables à l'octroi de cette licence. La Région wallonne devrait encore envoyer prochainement un expert en Tanzanie afin d'y vérifier toutes ces informations. Et une décision est attendue pour le 27 juin. *Aujourd'hui*, nous explique un proche du dossier, *les arguments pour et contre sont répartis à cinquante-cinquante et il y a peu de chance pour que cela change*. C'est donc la morale et l'éthique qui, plus que certainement, décideront du sort de cette licence. Et, dans la foulée, de celui de New Lachaussée.

● Jean-Frédéric Delière.